

**Addendum à la charte pour la consolidation
de la paix dans les communes d'Alafia,
Douekire et Salam de janvier 2018 :**

Sécurisation de la circulation des personnes sur l'axe Tombouctou-Goundam et gestion concertée des ressources naturelles

Mars 2019

Préambule :

Nous, communautés d'Alafia, Douekire et Salam, ci-après dénommés parties ;

Reconnaissantes de la valeur l'initiative de la charte signée le 28 janvier à Douekire à suite des concertations de Tombouctou et Taoudenit facilitées par le centre pour le dialogue humanitaire ;

Conscientes de la dégradation du tissu social depuis la signature de charte pour la paix le 28 janvier 2018 et que nos différends ont pris un tournant violent avec la prolifération des armes légères ;

Conscientes de l'importance du rôle du comité de veille mis en place dans le cadre de la charte du 28 janvier 2018 et désireuses de l'appuyer ;

Sommes réunis à Tintelout dans le cadre de la médiation entreprise depuis 01 mois par le Centre pour le dialogue humanitaire pour appuyer notre initiative en soutien à la charte de janvier 2018 et convenons de ce qui suit :

Chapitre I : les engagements des communautés

Article 1 : les engagements pour la sécurisation de la circulation

Les Parties s'engagent à œuvrer collectivement à la sécurisation de la circulation des populations sur les axes routiers de leurs communes, et principalement de l'axe Tombouctou-Goundam. Plus particulièrement, les parties s'engagent à :

- a) Lutter contre le banditisme sous toutes ses formes ;
- b) Sensibiliser les jeunes à abandonner toute forme d'auto-justice ;
- c) Se désolidariser des jeunes qui commettent les actes de violences ;
- d) S'investir pour le succès des missions du comité de veille en matière de sécurisation des mouvements.

Article 2 : les engagements pour la gestion de tensions liées à la gestion des ressources naturelles

Pour faciliter la mise en œuvre de l'alinéa 5 de la charte de janvier 2018, les parties en s'engageant à :

- e) Etablir une charte de gestion des ressources naturelles ;
- f) S'investir pour le succès des missions du comité de veille en matière d'accès aux ressources naturelles.

Chapitre II : Garanties et accompagnement

Article 3 : Afin d'assurer le suivi de la mise en œuvre des engagements, le comité de veille sera appuyé par un bureau neuf membres (trois ressortissants d'Alafia, trois de Douekire et trois de Salam) qui seront désignés par consensus parmi les membres du comité de veille. Ce bureau aura pour mission de :

- a) Faire un point régulier avec les Parties sur l'avancement de la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre du présent Addendum afin d'en renforcer la portée ;
- b) Prévenir le comité de veille des comportements pouvant conduire au non-respect de la Charte de janvier 2018 ou du présent Addendum ;

Chapitre III : Dispositions finales

Article 4 : Le présent Addendum entre en vigueur à partir de la date de signature.

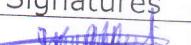
Tintelout, le 09 Mars 2019

Ont signé

Pour Alafia

N	Noms et Prénoms	Villages/Fractions	Fonction	Signatures
01	Mohamed Ag Med Hama	Tintelout	Chef de village	
02	Moumine Hamadoune	Tissa Faye Donghoü	Chef de village	
03	Housseini Ahmadou	Tissa faye Douekire	1er conseiller du chef du village	
04	Mohamed Ag Ling Karatane	Taghlift Enkarane	1er conseiller du chef fraction	
05	Abhassane Ag Amghar	Tilemedens Enkarane	Chef de fraction	
06	Abdrahmane Ag Med	Dag Hamzane	Chef de fraction	
07	Bekréine Ag Med Analah	Dag Zibni	Chef de fraction	
08				
09				
10				

Pour Douékiré

N	Noms et Prénoms	Villages/Fractions	Fonction	Signatures
01	Younousm Assa dou	Goursouthiréye	Chef de village	
02	Ahmad AG Hamahadi	Dag Wandalla	Chef de fraction	
03	Mohamed Analeh Ag Med	Dag Wachagaoune	Chef de fraction	
04	Mohamed AG Yassin	Tagalift	Conseiller	
05	Mohamed Aït alichi	Kel Tagamit II	Conseiller	
06				
07				
08				
09				

Pour Salam

N	Noms et Prénoms	Villages/Fractions	Fonction	Signatures
01	Mohamed ouid Dahma	Rakkanes II	chef de fraction	Mohamed
02	Sidi Mohamed ouid Khatia	Nirkit El-Ble	chef de village	Sidi
03	Youssef ouid Ali	Rakkanes IV	chef de fraction	Youssef
04	Elhadj ouid Taleb	Rakkanes V	1er conseiller	Elhadj
05	Baba ouid Mohamed	Rakkanes VI	chef de fraction	Baba
06	Aissaou Ag Sidi Ali	Kel-Entehrene	chef de fraction	Aissaou
07	Mohamed ouid Baba	Rakkanes I	chef de fraction	Mohamed
08	Elbechir ouid Sidi Mohamed	Lemtafir	1er conseiller	Elbechir
09	Mohamed Lamine Baba	Lemtafir II	chef de fraction	Mohamed
10	Abdi Salem ouid Oumar	Nirkit	conseiller	Abdi